



Association sportive (loi du 1^{er} juillet 1901), reconnue d'utilité publique,
subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, par le Conseil Départemental du Val-de-Marne,
par le Conseil Régional Ile-de-France, et par le Ministère des Sports (CNDS)

CLUB OMNISPORTS depuis 1919

Cher(e) adhérent(e),

Nous avons le plaisir de vous convier à

la 100^{ème} Assemblée Générale de la VGA Saint-Maur
le vendredi 08 février 2019 à 20 heures,
à la VGA Saint-Maur (8 avenue du Nord, 94100 Saint-Maur)

L'ordre du jour sera le suivant :

- ⊙ Allocution du Président
- ⊙ Rapport d'Activité du Secrétaire Général*
- ⊙ Rapport Financier *
- ⊙ Rapport du Commissaire aux Comptes*
- ⊙ Approbation des comptes de l'exercice clos 2017/2018
- ⊙ Vote du budget 2018/2019
- ⊙ Approbation de la cotisation 2019/2020
- ⊙ Élection des membres sortants du Conseil d'Administration
- ⊙ Questions Diverses**

* Consultable au siège de la VGA avec le texte des résolutions proposées

** Questions diverses à adresser au siège de la VGA avant le 28/01/2019 à 16h

6 membres sortants - 7 postes à pourvoir pour 3 ans

Dépôt des candidatures par écrit au siège de la VGA, 8 avenue du Nord à Saint-Maur, avant le 28/01/2019 à 16h

Pour être candidat, il faut :

- Etre membre de l'Association depuis plus de 6 mois
- Avoir 18 ans au jour de l'élection
- Etre à jour de cotisation

Pour pouvoir voter, il faut :

- Etre membre de l'Association depuis plus de 6 mois
- Avoir 16 ans au jour de l'élection
- Etre à jour de cotisation

Un apéritif sera offert à l'issue de l'Assemblée Générale.

Si vous ne pouvez pas être présent(e), vous trouverez ci-après un pouvoir. Je vous remercie par avance de le compléter et de le donner à une personne présente lors de l'Assemblée Générale, ou de nous le renvoyer par courrier.

Comptant sur votre présence, je vous adresse mes salutations sportives les meilleures.

Jean-François BEDU
Président de la VGA Saint-Maur

Vote ouvert au 8 avenue du Nord

- à partir du 04/02/19 de 14h à 17h00 (lundi et mercredi,) de 9h à 12h (mardi et vendredi),
- sur place le jour de l'AG, siège de la VGA Saint-Maur, de 19H00 à 21H00.



VGA Saint-Maur • 8 avenue du Nord 94100 Saint-Maur
www.vga-fr.org • 01 48 83 44 24 • secretariat@vga-fr.org
CCP 552 70 G Paris – n° SIRET 788 336 949 00029 – Code APE 926 C – Code NAF 9312 Z
Agrément Jeunesse et Sports le 26/03/1952 n° 11 994 – Code RNA W941005881
Label « Club Sport Responsable » FFCO et GENERALI





100^{ème} Assemblée Générale de la VGA Saint-Maur

POUVOIR

(un seul pouvoir par adhérent)

Je soussigné(e)

membre de la VGA Saint-Maur pour la saison 2018/2019 dans la section

Et demeurant au

donne pouvoir à

pour me représenter à la **100^{ème} Assemblée Générale de la VGA Saint-Maur, le vendredi 08 février 2019**

et voter en mon nom pour l'élection du tiers sortant du Conseil d'Administration.

Fait à

Le

SIGNATURE

(Précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

SIGNATURE

(Précédée de la mention "Bon pour acceptation de pouvoir")

